

LISTRAC-MÉDOC

Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies et taxes au Conseil municipal

Réuni le 22 septembre, le Conseil municipal de Listrac-Médoc a examiné et voté une série de délibérations administratives et financières courantes, parmi lesquelles trois sujets se sont particulièrement distingués.

Face aux lourdes conséquences des incendies survenus cet été en Gironde, les élus ont voté à l'unanimité l'octroi d'une aide financière de 2 000 euros sur le budget listracais. Cette contribution solidaire permettra d'attribuer 500 euros à quatre communes voisines durement touchées par les flammes : Le Porge, Le Temple, Saumos et Sainte-Hélène. Le versement effectif interviendra dès que l'intercommunalité aura précisé les modalités du fonds de collecte.

En parallèle de la convention de facturation conclue avec l'Office national des forêts (ONF), les élus ont également évoqué la possibilité de différer les coupes et ventes de bois de la forêt communale pour éviter de saturer le marché et favoriser la vente des bois des villages sinistrés.

Taxes sur les logements vacants

Parmi les autres points à l'ordre du jour, la municipalité a acté le principe de l'instauration d'une taxe sur les logements vacants. Cette démarche s'ajoute aux actions me-



Les élus de la commune au Conseil municipal listracais. D. J.

nées dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) afin d'inciter les propriétaires à solliciter les aides disponibles auprès de l'État, entreprendre des rénovations et remettre leurs biens sur le marché locatif.

Ce dispositif servira aussi à actualiser les registres locaux, l'estimation actuelle faisant état de 91 logements inoccupés, un chiffre qui reste à vérifier et à mettre à jour. Le taux définitif de cette nouvelle imposition sera voté lors du renouvellement

des taxes locales pour l'exercice 2027.

Recyclage des mégots

Sur le plan environnemental, la commune a approuvé un partenariat avec l'éco-organisme Alcome et la société Tchao mégots qui prévoit l'installation de cendriers écologiques. Le but : collecter les mégots, les recycler à froid, sans eau ni pollution pour en faire des matériaux d'isolation ou du textile.

Delphine Jaillet

SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

Le café estuarien dévoile la vie quotidienne au Lazaret

Après des vacances bien méritées, le café estuarien revient jeudi 1^{er} octobre à la salle des fêtes de Saint-Julien-Beychevelle, à 18 heures. L'intervenant sera Marc Ganem, retraité de l'enseignement et érudit sur le sujet du Lazaret (1) pour animer la rencontre sur le thème Vivre à l'époque au Lazaret.

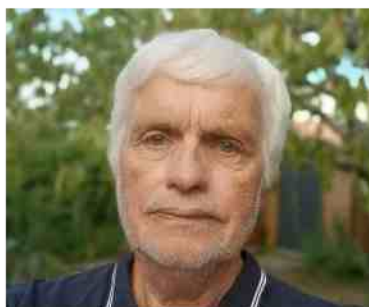
En avril, un premier café avait retracé l'histoire et la construction du bâtiment implanté à Trompeloup : créé en 1822, le Lazaret était un centre de rétention pour les malades arrivant en paquebot à Pauillac. Ils y restaient en quarantaine ou y finissaient leurs jours. Fermé juste avant la Première Guerre mondiale, le site est ensuite devenu un centre de vacances, puis un centre pour les réfugiés espagnols, avant d'être bombardé pendant la Seconde Guerre mondiale. Marc Ganem revient donc pour terminer ce récit à travers le parcours de deux hommes : Ernest Bergeon, bo-

napartiste et premier directeur, puis Louis Séné, son arrière-grand-père médecin, qui dirigea également l'établissement dans les années 1880.

Dessurprises

« C'est en regardant des vieux documents dans les archives familiales que j'ai découvert l'histoire de mon arrière-grand-père et par là même l'histoire du Lazaret. J'ai complété ces recherches par des visites aux archives à Bordeaux. Très intéressé, j'ai commencé à faire des conférences sur le sujet à Saint-Seurin-d'Uzet », explique Marc Ganem.

Il évoquera le passage d'un grand homme, Pablo Neruda, parti du centre du Lazaret pour rejoindre le Chili. Il parlera également de faits divers, parfois très graves, qui ont fait polémique durant des années et dont la presse de l'époque s'était emparée, notamment l'histoire d'une femme enceinte entrant dans le



Marc Ganem animera la rencontre. MARC GANEM

centre. La suite sera racontée par l'intervenant et de nombreuses surprises attendent les Beychevellois. Après la conférence, le verre de l'amitié sera accompagné de crevettes. L'entrée est gratuite.

Chantal Sancho

Un lazaret était un établissement maritime de mise en quarantaine des passagers, équipages et marchandises en provenance de ports où sévissait la peste.

ARSAC

1 200 sportifs attendus aux 33^e Foulées des vigneron

Cette 33^e édition des Foulées des vigneron se déroulera le dimanche 11 octobre en matinée, avec départs et arrivées sur le site de Soubeyran, à Arsac. Organisée par l'Avenir Pédestre Arsacais, chère à sa présidente Catherine Cosson, la manifestation est préparée par une commission dédiée d'une vingtaine de membres, sous la direction de Jean-Christophe Lecouty, qui travaille depuis des semaines pour la réussite des épreuves.

« Nous attendons plus de 1 200 coureurs et randonneurs », souligne Jean-Christophe. « Aujourd'hui, à quinze jours des épreuves, les inscriptions dépassent nos espérances. Mais la jauge des 1 200 participants sera respectée afin de préserver la qualité de l'organisation, pour que chacun des participants reparte satisfait de son séjour sportif arsaçais », rassure le responsable.

Tout un programme

Les organisateurs ont également mobilisé plus de 100 bénévoles et obtenu le soutien d'une trentaine de

partenaires, dont une douzaine de Châteaux, des plus célèbres du Sud Médoc, pour satisfaire au mieux les acteurs sportifs et contribuer à leur offrir une expérience unique. Des coureurs et randonneurs qui, dès 9 heures, s'élanceront sur des circuits dans une campagne automnale, entre vignobles et forêts.

Cinq courses et deux randonnées sont prévues. À 9 heures, départ des 15 kilomètres rando, suivie à 9 h 15 du départ de la rando des 9 kilomètres. Les trois courses adultes débiteront à 10 heures pour les coureurs des 18 kilomètres ; ceux disputant le 10 kilomètres s'élanceront à 10 h 15 et, enfin, à 10 h 30 pour le 5 kilomètres. Quant aux deux courses enfants, elles se disputeront sur le site, à 12 h 30, avant la remise des récompenses aux lauréats à 13 heures.

Georges Césaire

Les inscriptions se font sur le site protiming.fr ou sur www.fouleesdesvignerons.fr jusqu'au 9 octobre, à 14 heures. Tarifs : 18 et 10 kilomètres et randos : 15 euros ; 5 kilomètres : 11 euros. Enfants : gratuits.



Les responsables de l'organisation des 33^e Foulées des vigneron du 11 octobre prochain. G. C.

LE PIAN-MÉDOC

Succès pour le vide-greniers d'automne et le marché

Ce dimanche 27 septembre, le bourg du Pian-Médoc était particulièrement animé : pour sa troisième session, le marché hebdomadaire, qui avait été déplacé de 100 mètres pour laisser place à la fête foraine, a de nouveau fait le plein, tandis que vers le dojo, le comité des fêtes organisait son traditionnel vide-greniers d'automne, avec 70 exposants pour 420 mètres linéaires.

« Nous avons été très sollicités et avons reçu beaucoup de demandes, jusqu'à la veille, explique Francis Bissières, le président, entouré de ses 34 bénévoles. Une vingtaine d'entre eux étaient présents dès 6 h 30 pour la mise en place. L'installation s'est très bien passée grâce à l'instauration des créneaux horaires. » Les bénéfices serviront à financer le spectacle pour les enfants durant le week-end du marché de Noël des 28 et 29 novembre. Dès le week-end prochain, les 2, 3 et



Le comité des fêtes organisait son traditionnel vide-greniers d'automne avec 70 exposants. M. J.

4 octobre au dojo, le comité des fêtes organise des animations au profit de Rose Médoc, dans le cadre d'Octobre rose : apéro-concert le vendredi 2 à 20 h 30 (1) ; samedi 3 et dimanche 4, activités sportives.

Marine Jay

(1) Réservations obligatoires au 06 23 30 59 28

Communes express

Castelnau-de-Médoc

Politique. Le prochain Conseil municipal se réunira mardi 29 septembre. À l'ordre du jour, notamment : taxe sur les vacances des locaux d'habitation, défraie-

ment au Salon du livre jeunesse et du jeu, création d'une Réserve communale de sécurité civile, convention de mandat de l'Office national des forêts, ravalement des façades en centre-ville, trans-

fert de la compétence au Syndicat départemental énergie et environnement de la Gironde, convention de mise à disposition du terrain de football Canterane, etc.